



## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

Nombre de membres en exercice : **23**  
Quorum : 12  
Nombre de membres présents : **17**  
Date de la convocation : **27/02/2018**

Secrétaire de séance : **Mme Claudine HAIE**

Le Cinq Mars Deux Mille Dix-Huit, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Étaient présents :**

Mme PELTIER, M. BRILLAUD M. LOUIS, M. COUSIN, Mme ECLERCY, Adjoints  
M. MAUZÉ, Mme HENROTTE, Mme MARTIN, M. COYRAULT - Conseillers Municipaux délégués  
Mme HAIE, M. HAMACHE, Mme DERRÉ, M. DARDILLAC, Mme ALBERT, Mme BRIONNET, M. COTTET, M. HUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

**Pouvoirs** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANTS</b>	<b>MANDATAIRES</b>
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Doriane ALBERT
M. Patrice GAINANT	Mme Claudine HAIE
M. Joël BARRAULT	M. Bernard COYRAULT

**Excusé non représenté** : M. BOISSEAU

**Absente** : Mme DUMUIS, Mme BROCHARD

**Assistaient également à la séance** : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,  
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 Février 2018 est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES**

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Madame le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2017. Les dépenses de fonctionnement réalisées s'élèvent à 2 431 000,21 Euros. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 782 154,15 Euros ce qui fait un résultat de 351 153,94 Euros auquel il faut ajouter le report de l'année passée de 119 621,76 Euros soit un résultat positif de clôture de 470 775,70 Euros.

Madame le Maire poursuit sa présentation par les résultats d'investissement avec en dépenses 912 639,87 Euros. Les recettes réalisées sont de 1 758 468,60 euros soit un excédent de 845 828,73 Euros auxquels il faut ajouter le report de l'année passée de 432 113,79 Euros donc le résultat de clôture est de 413 714,94 Euros.

Après ces explications, Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAUZÉ, doyen d'âge pour l'approbation de ce compte administratif. Conformément à la réglementation, Madame le Maire quitte la salle du Conseil. Elle ne participe pas au vote.

Monsieur MAUZÉ procède au vote. Ce Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

**Délibération :**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2017**.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Conseil Municipal :

- Constate aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en dépenses : **841 000 €**
- Vote à l'unanimité le Compte Administratif **2017** de la Commune,
- Arrête les résultats définitifs,
- Approuve :
  - le résultat cumulé de la section de fonctionnement soit **+ 470 775.70 €**
  - le résultat cumulé de la section d'investissement soit **+ 413 714.94 €**

Après avoir entendu cet exposé de Madame le Maire qui sort de la salle et qui ne participe pas au vote, le Conseil Municipal approuve avec 19 voix Pour, ce Compte Administratif **2017**.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Madame le Maire présente les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier. Les résultats sont identiques au Compte Administratif précédemment présenté et approuvé.

**Délibération :**

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle l'obligation qui est faite de rendre compte au Conseil Municipal de la comptabilité du payeur, aux termes des articles 51 au 54 de la loi du 2 mars 1982.

Madame le Maire rappelle que contrairement au compte administratif qui ne retrace que l'exécution des opérations annuelles inscrites au budget, le compte de gestion tenu par le Comptable retrace une comptabilité beaucoup plus précise.

Le compte de gestion décrit ainsi non seulement les mandats et titres émis par l'ordonnateur, mais également :

- Le patrimoine (actif et passif),
- L'endettement (état de la dette),
- Le niveau de trésorerie de la Collectivité (compte 515),
- Les titres de recettes émis, non recouverts (impayés),
- Les mandats émis, non réglés (délais de paiement).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2017** par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 20 Voix Pour ce Compte de Gestion **2017**.

**AFFECTATION DES RÉSULTATS – COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET 2018**

**Délibération :**

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire propose l'affectation des résultats de la façon suivante :

<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	2 431 000.21
Recettes	2 782 154.15
Résultat 2017	+ 351 153.94
Report 2016	+ 119 621.76
Résultat de clôture	+ 470 775.70
<b>Investissement</b>	
Dépenses	912 639.87
Recettes	1 758 468.60
Résultat 2017	+ 845 828.73
Report 2016	- 432 113.79
Résultat de clôture (dépendance d'investissement 001)	+ 413 714.94
<b>Reste-à-réaliser</b>	
Dépenses	841 000.00
Recettes	0
Résultat des restes-à-réaliser	841 000.00
<b>Fonctionnement capitalisé</b>	
Résultat de clôture investissement	+ 413 714.94
Résultat des restes-à-réaliser	841 000.00
Besoin de financement (recette d'investissement 1068)	- 427 285.06
<b>Excédent reporté (recette de fonctionnement 002)</b>	
Résultat de clôture fonctionnement	+ 470 775.70
Besoin de financement (1068)	-427 285.06
Excédent reporté (002)	+43 490.64

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal approuve avec 20 voix Pour, cette affectation des résultats 2017 dans le budget 2018.

## VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Madame le Maire rappelle l'engagement pris en début de mandat de limiter l'augmentation de la fiscalité communale. Elle précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis trois ans. Cette année les mesures fiscales nationales vont augmenter les valeurs locatives de 1,4 %, votées par la Loi de Finances. Elle propose de ne pas augmenter les taxes pour la quatrième année consécutive.

### Délibération :

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le budget principal **2018**, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 1 021 924,00 €,

Madame le Maire rappelle le projet de budget **2018**. Elle rappelle également les taux 2017, les bases 2017 et donc le produit obtenu en 2017 :

	Taux 2017	Base 2017	Produit 2017
Taxe d'Habitation	10,75	4 949 000	532 018 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 586 000	461 518 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 600	20 651 €
			<b>1 014 187 €</b>

Le Conseil Municipal décide avec 20 Voix Pour de ne pas modifier les taux de l'année 2017 de façon qu'en termes de taux, la fiscalité 2018 soit équivalente à la fiscalité 2017. La situation sera donc désormais la suivante :

	Taux 2018	Base 2018	Produit 2018
Taxe d'Habitation	10,75	5 073 000	532 018 €
Taxe Foncier Bâti	12,87	3 542 000	461 518 €
Taxe Foncier Non Bâti	34,65	59 800	20 651 €
			<b>1 014 187 €</b>

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Madame le Maire présente les orientations du budget 2018 avec une diminution de 6 % sur les dépenses de fonctionnement due particulièrement au transfert de la compétence voirie à la Communauté Urbaine. Il faudra être néanmoins vigilants sur les charges de personnel. Elle souligne que la Commune ne contractera pas d'emprunt cette année. 418 000 Euros de nouveaux crédits d'investissement sont alloués et 841 000 Euros de crédits sont reportés. Il est proposé de nouveaux partenariats avec les communes voisines afin de partager les dépenses avec notamment la création du Relais des Assistantes Maternelles avec la Commune de SAINT-BENOIT. Ce service ouvrira en Septembre 2018.

Elle précise que le budget d'investissement sera cohérent avec les engagements de campagne et en particulier sur la valorisation du patrimoine communal pour prendre en compte les obligations réglementaires en terme d'économie d'énergie et d'accessibilité :

Pour 2018, les investissements sont inscrits de la façon suivante :

- 435 000 Euros pour les bâtiments communaux (huisseries de l'école maternelle, les sanitaires et l'accessibilité de la Salle de Givray, les huisseries et la façade de l'ancienne école, la rénovation interne des Ateliers Municipaux, l'aménagement intérieur de la Mairie, le préau de l'école élémentaire, l'aménagement du cimetière avec l'achat d'un nouveau columbarium),
- Pour le cadre de vie, il est prévu l'ouverture à l'urbanisation avec notamment la signature d'un traité de concession avec la Société NEXITY, un travail va être entrepris pour modifier le PLU, poursuivre la réflexion sur les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, poursuivre la piste cyclable de la Brassaise vers le bourg. Il est également envisagé d'installer un système de vidéoprotection suite à de nombreuses dégradations commises à certains endroits de la Commune. La Zone Économique des Erondières va être agrandie pour accueillir notamment un nouvel EHPAD,

- Au niveau de l'attractivité, le Verger Insolite sera aménagé, la promenade de la Vallée des Farfadets sera mise en place, un parcours d'accrobranche sera créé et une base nautique sera aménagée au niveau du Plan d'Eau de la Filature et pour finir la Salle de fitness sera installée pendant les vacances de Pâques,
- Dans le but de faire reconnaître la Commune, il est souhaité travailler sur la labellisation « Ville active et sportive » au niveau national ou « Sport Pour Tous » au niveau régional.

Madame le Maire remercie le travail réalisé par Monsieur Thierry MÉRAL et Madame Ophélie DELAGE pour l'élaboration de ce budget ainsi que Messieurs MAUZÉ et BRILAUD.

**Délibération :**

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire présente les grandes orientations de ce budget primitif **2018**.

La présentation s'effectue au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement.

- L'équilibre dépenses/recettes en fonctionnement est de **2 669 722 €**
- L'équilibre dépenses/recettes en investissement est de **1 539 083 €**  
Soit un budget total de **4 208 805,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, ce budget primitif **2018**.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire rappelle la nécessité d'obtenir le plus de subventions possibles afin de diminuer l'autofinancement ou l'appel à l'emprunt.

Il est proposé de solliciter tous les partenaires financeurs (État – Région – Département – Grand Poitiers) pour obtenir des subventions.

**COMMISSIONS COMMUNALES**

Madame le Maire propose aux Présidents des commissions communales de faire un point d'avancée des dossiers en cours.

**Monsieur Eric COUSIN** informe qu'un technicien de Grand Poitiers est venu dresser un bilan des travaux à entreprendre en terme d'accessibilité à la Salle de Givray. Les plans demandés à Monsieur SERVAIS sont en attente. Il sera nécessaire de planifier les travaux notamment pendant l'occupation de la salle pour les locations ainsi que pendant le Centre de Loisirs. La dernière tranche des travaux d'huissieries à l'école maternelle sera réalisée pendant les vacances de Pâques. Il est nécessaire d'aménager les espaces verts de la cour de l'école élémentaire. Les travaux d'aménagement paysager du verger sont commencés.

**Madame Michèle ECLERCY** informe que l'épicerie sociale a déménagé dans ses nouveaux locaux. 9 bénévoles gèrent maintenant la Main Tendue. Elle remercie les services techniques qui apportent leur soutien. Elle se félicite de l'ouverture prochaine du Relais des Assistantes Maternelles.

**Madame Françoise MARTIN** informe que la Commission travaille sur le label qualité Vienne pour les lodges du Verger Insolite. Des réflexions sont en cours. Le nom commercial « Verger Insolite » est retenu. Un rendez-vous sera pris avec l'Agence Touristique de la Vienne.

**Monsieur Dominique LOUIS** rappelle la réunion avec l'ensemble des parents et jeunes de 12 à 17 ans. Une cinquantaine de personnes ont répondu à cette invitation où les Chantiers jeunes, l'ANCRE, DestinAction, différents séjours ont été présentés. Il souligne que beaucoup de parents ne connaissaient pas les offres offertes aux jeunes.

Les subventions aux associations seront votées lors du prochain Conseil Municipal du 5 Avril 2018.

**Madame Catherine HENROTTE** rappelle les projets de la Médiathèque (exposition sur la Guerre 14/18, des Anciens combattants au mois de Novembre 2018, d'animation musicale sur la grande guerre, une

conférence fin Novembre sur le thème de la Guerre et le Handicap présenté par Monsieur Michel MERKEL). Un travail est également lancé sur les animations 2019 et 2020 (80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Appel du 18 Juin) et sur l'optimisation du site Internet (réservation d'ouvrages en ligne par exemple). Elle informe qu'une après-midi jeux sera organisée pendant les vacances de Pâques. Elle remercie les services techniques qui sont venus aider Monsieur COLLET à aménager un espace à la Médiathèque.

**Monsieur Bernard COYRAULT** informe qu'il travaille sur l'organisation des foulées de la Plage. Les flyers seront prêts fin Mars. La constitution des dossiers pour les déclarations en Préfecture est en cours. Le groupe de travail se réunira le 14 Mars 2018 pour définir les besoins.

**Madame Joëlle PELTIER** rappelle qu'elle vient d'assister au Conseil d'école élémentaire. Les effectifs pour la rentrée prochaine sont à surveiller car ils sont en hausse. Concernant le PEDT, 170 demandes ont été formulé pour le premier cycle pour 146 places en élémentaire et pour le second cycle 191 demandes pour 120 places. Les enfants non retenus pour ce cycle seront prioritaires pour le prochain. Elle remercie les services techniques pour leurs interventions à l'école élémentaire. Les tablettes récemment achetées sont à présent utilisées dans les classes.

Pour la partie urbanisme, elle rappelle qu'un travail est en cours sur les zones réservées, sur l'aménagement de la Place de la Mairie et sur les zones du PLU. Une convention est en cours d'élaboration avec l'EPF. Une réunion publique aura lieu le Mercredi 7 MARS 2018 Salle Jean Monnet.

**Monsieur Bernard MAUZÉ** informe qu'il vient de signer une convention avec l'ONF pour expertiser certains arbres importants du parc de Givray.

### ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES

#### COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Les commissions communautaires auront lieu au cours de la semaine du 19 au 23 Mars 2018.

**Monsieur Dominique LOUIS** assiste à un groupe de travail sur les subventions aux associations sportives. Il informe sur les réflexions qui sont en cours sur les critères d'attribution.

### DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

#### DÉNOMINATION DE RUES ET ATTRIBUTIONS DE NUMÉROS

Madame le Maire propose de nommer une rue à Mirande qui dessert le Centre Équestre et une nouvelle voie qui desservira les logements en cours de construction Avenue Paul Claudel.

#### Délibération :

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Mme le Maire rappelle la nécessité de baptiser des voies nouvelles ou plus anciennes lorsque cela n'est pas fait afin de permettre un adressage des habitations riveraines.

Il est proposé de nommer la voie qui va :

- de la voie communale n° 9 dite de Marçay à Ligugé à l'établissement spécialisé de Mirande. Ce chemin rural est le numéro 20. Il est proposé : **la rue de Mirande**
- desservir les logements « seniors » d'Habitat 86 à partir de l'Avenue Paul Claudel. Il est proposé : **l'Impasse des Frères VERON**

L'attribution de numéros s'effectuera suivant la disposition des maisons implantées aux abords de ces voies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de dénommer comme ci-dessus présenté les voies nouvelles,
- d'autoriser Madame le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR L'EXTENSION DU TRI DE CHÂTELLERAULT

Monsieur Bernard MAUZÉ rappelle la précédente délibération où le Conseil Municipal avait donné un avis défavorable. Il est demandé de réétudier ce dossier.

**Délibération :**

Pour : 19      Contre : 0      Abstention : 1

Madame le Maire rappelle la délibération N° 077/17 du 11 Septembre 2017, relative à l'extension du Territoire à Risque Important de Châtellerault.

Le Conseil Municipal avait donné un avis négatif.

Après réflexion, et consultation d'un certain nombre de partenaires, le Conseil Municipal s'est rendu compte de l'ambiguïté de son avis. Il est donc proposé de revenir sur cet avis et de le rendre favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité moins une abstention,

- De donner un avis favorable, à l'extension du Territoire à Risque Important (TRI) de Châtellerault.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**INSCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE DU CHEMIN DE SAINT-MARTIN AU PDIPR**

Madame le Maire propose d'inscrire ce nouveau chemin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées afin de pouvoir aménager cet itinéraire.

**Délibération :**

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle que le Département de la Vienne développe un projet d'itinéraire culturel du conseil de l'Europe, en partenariat avec le centre culturel européen de Saint-Martin, les départements d'Indre et Loire, du Maine et Loire et les intercommunalités comme Grand Poitiers.

Ce nouveau parcours le « Chemin de Ligugé, première abbaye d'Occident » permettra une valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental des territoires traversés et un développement du tourisme de randonnée autour des valeurs de l'échange et du partage.

Ce chemin de Ligugé, première abbaye d'Occident, permettra de relier Ligugé et Candes Saint-Martin via Fontevraud.

L'inscription de l'itinéraire du chemin de Saint-Martin au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) est essentielle pour :

- Protéger juridiquement l'itinéraire et ainsi le pérenniser,
- Permettre la maîtrise d'ouvrage par le Département de la pose du balisage au titre du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), la portion qui traverse notre commune,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**RENONCIATION À L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DANS UNE ZONE RÉSERVÉE**

Madame le Maire propose de renoncer à l'acquisition d'une parcelle située Impasse du Haut Paradis pour

**Délibération :**

Pour : 20      Contre : 0      Abstention : 0

Madame le Maire rappelle qu'il existe sur le territoire communal un certain nombre de parcelles et d'emplacements qui constituent des emplacements réservés. Ces endroits doivent permettre des aménagements publics. En cas de cession des parcelles la collectivité est prioritaire pour les acquérir.

Les propriétaires de la parcelle BB 003 située au bourg et constituant une partie de l'emplacement réservé n° 79 (entre la rue de Croutelle et « les Groyes ») souhaitent la vendre à la commune pour réaliser une voie communale piétonne.

Ce projet n'apparaissant plus comme prioritaire, il est décidé de ne pas s'opposer au projet des propriétaires et de renoncer à une partie de cet emplacement réservé (parcelle BB 003).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De renoncer à l'acquisition de la parcelle BB 003, et de fait de renoncer à cette parcelle BB 003 comme étant un emplacement réservé,
- D'autoriser Madame le Maire à valider cette décision dans le cadre des travaux de révision du PLU,
- D'autoriser Madame le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe que :

- la Commune de LIGUGÉ sera présente au Salon Proxi-Loisirs du 9 au 11 Mars 2018
- le Salon de la Bande Dessinée aura lieu les 23 et 24 Mars 2018 au Domaine de Givray.

### REMERCIEMENTS

- ✓ De Monsieur Maurice RAMBLIERE et de Madame Rose-Marie BERTAUD pour le message de soutien lors des dégradations au Cimetière et du décès de Monsieur BRIAUX,
- ✓ De Monsieur Ludovic ARCHAMBAULT qui a utilisé la Faravelle,
- ✓ De Monsieur MULLIEZ qui remercie les employés municipaux pour le salage des rues réalisé pendant les périodes de neige et Madame PELTIER remercie également les services municipaux et départementaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance  
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 Avril 2018 à 20 heures.